

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°05 - juin 2002

EDITORIAL

Le regard de l'observateur

Pas plus que l'information, l'observation ne peut prétendre être objective ou indifférente. Il y a le contexte, le choix et le cadrage de ce qu'on observe. Mais, plus encore, tout est dans le point de vue et dans le regard.

L'OPMA, tout en n'étant assujéti à aucune institution, club ou fédération, prend le parti de la montagne que ses membres, aussi divers qu'ils soient, connaissent personnellement. Ils n'en ont pas tous la même approche, mais leurs pratiques sont toutes l'occasion d'entretenir avec la montagne une relation suivie où se mêlent le plaisir de la découverte d'un univers inépuisable, l'admiration et la confrontation avec un partenaire qu'il faut à la fois conquérir, apprivoiser et respecter. C'est à partir de cette expérience que l'OPMA observe, questionne et interpelle comme on lui a demandé de le faire.

Dans sa réflexion, le problème des seuils revient sans cesse : en matière de sécurité, d'équipements ou d'activités sportives, à quel moment franchit-on la limite au-delà de laquelle on dénature la montagne au point de ruiner ce qui en fait le prix pour ceux qui s'y rendent : la découverte, l'admiration, la confrontation.

En se tournant actuellement vers les pratiques collectives de la montagne, l'OPMA constate qu'elles ne sont pas nouvelles mais de plus en plus envahissantes et susceptibles de pervertir le rapport qu'elles disent vouloir favoriser. Où et quand cessent-elles d'avoir un rôle pédagogique et de médiation pour se transformer en écran ? Où et quand les logiques sécuritaires, marchandes ou même sportives deviennent-elles insupportables au regard de ceux qui aiment la montagne pour la liberté et les joies qu'on y trouve ?

Sommaire :

Editorial : p. 1

**Les pratiques collectives
de la montagne** :

contributions p.3 à p.6

pour l'OPMA

Paul Keller

Les pratiques collectives de la montagne

Sur ce thème déjà annoncé dans le numéro précédent de La Lettre, l'abondance de la matière nous conduit à proposer ici de larges extraits des contributions personnelles qui nous sont parvenues. Après l'été, l'OPMA apportera une synthèse de sa propre réflexion. D'ici là, vos réactions seront les très bienvenues.

Claude Jaccoux

Mon propos ne concerne que la pratique professionnelle, non la pratique "amateur".

Tout d'abord un *a priori* : la pratique collective de la montagne ne me paraît pas le plus important si l'on considère la montagne comme une entité à sauvegarder pour ce qui nous la fait aimer (liberté, beauté, solitude, engagement). Le problème crucial est aujourd'hui celui de la sur fréquentation, maladie de notre civilisation, qui mérite à elle seule une étude spécifique.

Ceci dit, il convient de distinguer, d'une part l'alpinisme et l'escalade en terrain d'aventure qui se prêtent peu à la pratique collective, d'autre part les sports qui s'y prêtent facilement tels que la randonnée pédestre, le ski, l'escalade, le canyoning, la raquette, le VTT, la randonnée glaciaire, le ski de haute montagne. Je ne parlerai ici que de l'alpinisme.

Cette activité (je ne veux pas employer le mot "sport") se prête mal à la pratique collective, en raison des risques qu'elle comporte, risques qu'aggrave le nombre des participants. Cela est reconnu, au moins depuis l'accident de Whymper au Cervin. D'où la pratique, habituelle, en cordée de deux ou de trois. Mais cette obligation contrarie l'accès à la montagne. Engager un guide est cher et réservé à quelques uns.

Un tout autre volet est celui de l'éducation et de l'accès à l'alpinisme du plus grand nombre. Ceci a été tenté, et réussi, par nombre d'associations et par des collectivités telles l'UNCM-UCPA. Les associations, bien que ligotées par les impératifs de sécurité, ont pu, grâce à leurs cadres bénévoles, assurer leur mission d'éducation et de formation. En revanche, après les périodes fastes de l'après-guerre, elles ont connu de grandes difficultés à atteindre leurs objectifs premiers qui étaient de faire découvrir à leurs mem-

bres, et en particulier aux jeunes, le domaine de la haute montagne. De lourdes contraintes économiques se sont fait jour, et l'aide des pouvoirs publics s'est révélée souvent insuffisante. Les associations ont eu tendance à réagir en augmentant le nombre des cordées dans la même course, ou des personnes sur la même corde, ou en faisant appel à un encadrement moins qualifié, donc moins coûteux. Mais la réglementation imposée par l'Etat est devenue plus stricte. D'où de graves difficultés financières, aboutissant à la disparition pure et simple de plusieurs collectivités (Tourisme et Travail, CIHM...) ou conduisant l'UCPA à une réduction de l'activité "alpinisme", voire à la fermeture de certains centres de montagne. Ceux qui restent ne peuvent subsister que grâce à l'apport d'activités plus collectives. On peut donc constater l'importance de l'argent et de sa rentabilité sur les pratiques de l'alpinisme.

Aujourd'hui la plupart des collectivités, dont l'ambition était de faciliter l'accès de la haute montagne au plus grand nombre, ont été remplacées, mais avec des objectifs tout autres, soit par des guides, réunis en bureaux ou en associations, soit principalement par des agences de voyages spécialisées dans "l'aventure" et "l'alpinisme". D'où évidemment des luttes parfois féroces pour la conquête du marché, la recherche du profit, ou du moins de la rentabilité, en oubliant parfois le souci de sécurité et le respect des normes de bon sens.

D'un point de vue historique, il y a quarante ans nous avions, d'une façon succincte :

- Les guides organisés en bureaux ou compagnies, travaillant pratiquement uniquement (et difficilement) en clientèle privée.
- Les guides indépendants, travaillant majoritairement pour des collectivités, des associations, Jeunesse et Sports, l'armée.

Les pratiques collectives de la montagne

Actuellement, le nombre des guides en exercice a notablement crû, et beaucoup, individuels ou en bureaux et compagnies, travaillent un peu en clientèle privée et beaucoup dans des activités collectives (escalade, stages, randonnées, conyonisme). Quelques-uns travaillent encore à l'UCPA, CCSM, FCAF, FFME. Beaucoup, occasionnellement ou à temps plein, sont au service des agences commerciales (Allibert, Terres d'aventure, etc.) pour des trekkings, randonnées, stages d'alpinisme, ascensions du Mont Blanc.

Cette évolution inexorable vers une pratique collective est due principalement au triomphe des pouvoirs de l'argent sur des rêveurs un peu idéalistes et désintéressés.

Daniel Stolzenberg

La pratique collective de la montagne remonte aux origines mêmes de l'activité. Elle perdure en étant non seulement incontournable mais en se généralisant dans la conception moderne de l'activité.

A l'époque des premières ascensions du Mont Blanc, les incursions en montagne sous une forme collective étaient la règle et les cordées de deux ou trois personnes, comme celle de Balmat Paccard, relevaient de l'exception.

L'aspect le plus marquant réside dans le fait que par rapport à la conception moderne de la pratique collective de la montagne, il s'agissait alors de l'anti-collective puisque pour un client il n'était pas rare de trouver jusqu'à trois professionnels.

La conception moderne inverse la composition qualitative du groupe qui constitue le collectif en attribuant un responsable, guide ou amateur, à plusieurs personnes dont il a la charge et la responsabilité. C'est là que le retour de l'histoire s'effectue complètement, car l'aspect collectif, quelle que soit sa composition est toujours présent et la responsabilité du groupe repose toujours sur le responsable désigné au départ, soit implicitement comme la personne la plus capable, soit par la possession d'un diplôme ou encore parce qu'à l'initiative du projet. Whympfer a été le premier "responsable"

poursuivi en justice dans l'histoire de l'alpinisme.

Notons que les formules de fréquentation collective de la montagne ont revêtu des aspects parfois inavouables et franchement répréhensibles : telle caravane du CAF ayant gravi tel itinéraire avec un nombre défiant toute raison, ou guide emmenant une cordée mille pattes d'une dizaine de personnes, toutes liées à la même corde tirée par un aspirant guide de service, le guide évoluant le long de la caravane pour intervenir au cas où.

Ces évolutions ont amené progressivement à préciser la notion d'encadrement en même temps que celle de responsabilité au sens juridique du terme.

La première manifestation structurée et diffusée date de 1970 sous la forme de *Recommandations relatives aux normes d'encadrement des courses en montagne*. Ce texte a été établi conjointement par les différentes parties prenantes de l'activité de l'alpinisme réunies au sein d'un Comité Consultatif de l'Alpinisme (FFME, SNGM, CAF, MJS, etc). Il est très intéressant de constater qu'il s'agit d'une recommandation et non d'une règle et que cette "frilosité", bien compréhensible en la matière, se retrouvera tout au long de l'évolution des propositions qui suivront. D'autres textes suivront mais qui viseront l'encadrement de l'activité montagne, notamment pour les centres de vacances et de loisirs avec ou sans hébergement qui de la fin des années 1970 arriveront à l'arrêté du 8 décembre 1995 et de ses annexes. Ce dernier texte fixe d'une manière à peu près claire les conditions d'encadrement des activités montagne dans ce cadre. Il sert également de texte de référence en la matière.

Enfin le système associatif n'est pas en reste avec en 1987/88 une convention FFME/SNGM qui a longtemps été la seule référence en la matière, bien que peu connue. Très récemment une convention FCAF est parue.

Les précédents numéros de la **Lettre de l'OPMA** sont accessibles à l'adresse www.clubalpin.com/grenobloisans/dossier/dmenuobs.htm

Les pratiques collectives de la montagne

Actuellement, il faut distinguer deux grands types de réglementation, celle s'occupant des professionnels dans l'exercice indépendant de leur métier et dont le texte de référence est " *le Code de recommandations déontologiques* " de la pratique du métier de guide, adopté en 1990, et la réglementation traitant de l'encadrement dans le domaine associatif pour lequel le même *Code de recommandations déontologiques* garde aussi sa valeur.

La jurisprudence trace également une évolution dans ses attendus de jugement en la matière. En effet entre les jugements faisant suite aux accidents de La Lex Blanche des années 1975 et celui des affaires du Mont Blanc du Tacul des années récentes, 1997 et 1999 la différence consiste moins en l'énoncé du jugement que dans la manière d'instruire les affaires. L'évolution marque une prise en compte de l'encadrement collectif avec ses différentes composantes, techniques, économiques et ses contraintes.

Paul Keller

Une partie des membres de l'OPMA appartient à une génération qui, ayant découvert et pratiqué l'alpinisme comme une activité individuelle s'inscrivant dans un rapport personnel à la montagne, souhaitent ne pas le voir disparaître.

Pourtant, le fait est là : pour la plupart des plus jeunes, la pratique collective s'est imposée comme la voie normale d'accès à la montagne. Elle en marque la découverte, mais peut aussi en rendre possible une connaissance personnelle et déboucher sur une pratique individuelle. Tandis que beaucoup d'anciens ont été amenés à faire de la montagne grâce à des individus (amis ou parents) qu'ils ont accompagnés, imités, admirés, les plus jeunes y ont été conduits par un groupe, un club ou autre organisme scolaire ou touristique. La question qui se pose alors est la suivante : si les deux approches sont différentes, finalement s'agit-il de deux alpinismes différents ?

En fait il ne faut pas trop vite opposer ces deux approches, comme si dans l'une le "collectif" était absent, et présent dans l'autre. Dans les deux cas, le rapport à la

montagne est socialisé, initié et médiatisé par un tiers, le compagnon initiateur ou le groupe. C'est ce tiers qui donne une dimension sociale et culturelle à la démarche. Il l'adosse à une histoire où se mêlent l'homme et la montagne. Et il garde son rôle médiateur même quand, peu à peu, il s'est retiré pour ne laisser que le tête à tête du grimpeur et de sa montagne.

Il faut noter cependant que la médiation peut être perverse. Le tiers (le groupe en particulier) peut faire écran en devenant l'objet même de la pratique dont la montagne n'est plus que le prétexte. Dès lors, une activité sportive EN montagne, individuelle ou collective n'est pas toujours découverte, connaissance et pratique DE la montagne.

Quant aux professionnels, leur rôle médiateur est important. Il est comparable à celui des clubs qui sont des tiers collectifs. Claude Rey parle du guide comme d'un "passeur" entre la montagne et celui qu'il y conduit. C'est vrai... dans le meilleur des cas. Il en a longtemps été ainsi, quand les guides avaient principalement une pratique de "clientèle privée". Il en est encore ainsi, mais plus rarement et plus difficilement.

Avec le développement des collectives, des stages, des prestations occasionnelles et sectorielles (séances d'école, canyoning, ferrata, etc) le guide tend à devenir un prestataire de services, un animateur sportif. C'est pour lui une nécessité économique. Mais elle transforme et peut dénaturer le métier.

La fonction médiatrice du guide (et autres professionnels de ce type) a besoin d'être restaurée ou sauvegardée pour que les pratiques collectives de la montagne ne sacrifient pas la qualité de la relation à la montagne au besoin de répondre à une demande quantitative croissante.

Robert Paragot

Le terme "collectif" n'est pas approprié à la pratique de l'alpinisme (je laisse de côté la randonnée en montagne et la pratique des via ferrata) qui est une activité individuelle pratiquée soit seul (solitaire) soit en cordée de 2 ou 3 individus (4, c'est 2 cordées). On

Les pratiques collectives de la montagne

peut parler de "collectif" pour les expéditions en haute altitude, mais en réalité c'est une "collectivité" d'individus autonomes en principe de même capacité.

Les associations et clubs doivent ou devraient se limiter à l'enseignement des techniques menant à l'autonomie et donc à la formation "d'alpinistes individuels".

Je déplore que certaines "associations" commerciales négligent cet aspect formation au profit du Profit et du rendement. Elles se limitent à l'encadrement pour satisfaire des consommateurs avides de sensations dans l'air du temps, ceci au détriment de la sécurité. L'exemple des expéditions commerciales est caractéristique quand celles-ci conduisent aux conséquences dramatiques qu'on doit déplorer. Ce sont les côtés les plus néfastes des pratiques collectives quand elles sont utilisées à des fins mercantiles.

Jean-Pierre Feuvrier

Parler des pratiques collectives en montagne, c'est mêler les problèmes nés de la sur fréquentation et les effets de l'approche collective. Sur ce thème, l'alpinisme et la randonnée ont peu de points communs. Les impacts sur le milieu naturel et les activités humaines concernent surtout la randonnée.

Le sentier est le territoire de l'homme dans la nature depuis un temps immémorial. Seul son usage change. Une personne seule sortant du sentier peut être plus perturbatrice, par exemple pour la faune, qu'un groupe restant sur le sentier. Un groupe de randonneur mené par un animateur en sécurité et avec compétence peut être plus discret qu'un ensemble d'inorganisés. Nos concitoyens, généralement des urbains souvent peu aventureux et peu familiarisés avec la lecture des cartes et l'orientation, ont besoin de médiateurs ... ou de balisages. Ce dernier, en concentrant la fréquentation les usagers sur le sentier, peut servir la protection du milieu traversé.

La pratique collective en milieu associatif doit permettre de développer l'autonomie par l'apprentissage des outils offrant à chacun la possibilité de vivre son aventure : c'est le but des formations fédérales.

En 1967, le parc national de Nikko au Japon

(moyenne montagne) recevait 13 millions de visites par an pour une superficie équivalente à celle du parc du Vercors. La fréquentation était pour l'essentiel le fait de groupes constitués. Mais les visiteurs de l'époque, shintoïstes ou bouddhistes pour la plupart, respectaient la nature par conviction religieuse, même si les sentiers étaient labourés par les passages.

Compte tenu de l'accroissement de la population couplé au spectaculaire retour à la nature et au goût de la montagne, pour mettre plus de personnes à l'hectare (!) faut-il agir sur les comportements des pratiquants sans pourtant chercher à les convertir au shintoïsme ou au bouddhisme ? Cette question renvoie vers les actions de formation et la responsabilité des fédérations et des associations ... et donc vers les collectives.

Pierre Chapoutot

Les polémiques sur l'équipement des voies d'escalade ont été ces dernières années un thème privilégié, sinon exclusif, des débats entre alpinistes. La perceuse a été promue au rang d'objet symbolique, idolâtré par les uns, exécré par les autres : peut-être assistera-t-on un jour à la bénédiction des mèches de 12 dans une prochaine fête des guides, comme on bénit cordes et piolets ? Mais ceux pour qui le spit est le symbole du Mal absolu, ne se trompent-ils pas de cible ? N'est-il pas le simple symptôme d'un problème bien plus profond ?

On s'indigne aujourd'hui de voir des équipiers sans éthique investir des territoires comme s'ils leurs appartenaient en propre, sans la moindre préoccupation de concertation avec les autres usagers, pour en faire des sites totalement "sécurisés" (on devrait dire : "professionnalisés"). Ce type de comportement était pourtant prévisible, car il s'inscrit dans l'évolution qui a conduit l'alpinisme à se muer en pratique consumériste de masse, où la montagne a perdu son statut transcendantal. Il s'est produit une double rupture.

D'une part, une rupture culturelle : la montagne n'est plus seulement un lieu exceptionnel où l'alpiniste s'engage dans une

Les pratiques collectives de la montagne

aventure porteuse d'expérience ; elle devient un simple support sportif, un stade de plus, lieu de consommation de loisirs normalisés, ou plateau technique pour la mise en spectacle d'exploits qui n'ont de sens que dans leur médiatisation.

D'autre part, une rupture socio-économique : tant qu'il n'impliquait qu'un milieu social restreint et culturellement homogène, l'alpinisme ne pouvait être, économiquement, qu'une activité d'appoint (deux mois par an dans une vie de berger). D'où le côté presque mythique du métier de guide (merci Frison-Roche). Lorsqu'on entre dans un processus de massification, la donne change : la montagne devient créatrice d'emplois et de profits. Il est révélateur qu'aujourd'hui la quasi totalité des jeunes grimpeurs de haut niveau n'envisage pas d'autre extension de leur pratique que professionnelle : la montagne en amateur, cela n'a plus de sens.

En réalité, il se produit pour la montagne estivale exactement ce qui s'est passé pour la montagne hivernale, et il n'y avait pas de raison pour que cela n'arrive pas. Nous assistons à la généralisation d'un modèle de stations alpines de sports d'été, en fait pluri-saisonnières et fondées sur la pluri-activité depuis longtemps revendiquée comme alternative au despotisme des sports d'hiver ! Mais avec les mêmes conséquences : la montagne estivale n'est plus que le champ d'exercice d'un certain nombre de métiers.

La **Lettre de l'OPMA** est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Alpinisme et Randonnée, Fédération des Clubs Alpains Français, Fédération de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne.

Membres de l'OPMA

Bernard AMY
Pierre CHAPOUTOT
Daniel COLIN
Gérard CRETON
Georges ELZIERE
Jean-Pierre FEUVRIER
Claude JACCOUX
Paul KELLER
Jacques MARIN
Robert PARAGOT
Daniel TAUPIN

On est entré là dans un processus qui compte deux niveaux idéologiques. D'une part, une logique (collective) d'aménagement du territoire, avec au centre les Maires à qui la décentralisation permet de se comporter en promoteurs, fût-ce aux frais de la nation. On le constate actuellement dans la surenchère dans la création de via ferrata ou de sites d'escalades hyper équipés. Il faut aussi s'interroger sur la stratégie d'autres organismes, publics ou associatifs. Par exemple, beaucoup d'établissements scolaires organisent des séjours en montagne ; compte tenu des contraintes juridiques et réglementaires qui pèsent sur ce genre d'actions, il est aisé d'imaginer leurs retombées en termes de demandes d'aménagement. Même chose quand il s'agit de clubs d'alpinisme qui se comportent comme des marchands de loisirs clés en main ou d'organismes multi-sports, notamment par la subordination de leurs pratiques à la compétition.

Le deuxième niveau idéologique décrit par Pierre Chapoutot est celui de l'économie de marché dans sa version la plus libérale, hors toute régulation. Il introduit une autre réflexion, qui dérive de nos précédentes analyses : celle sur le marché de la montagne et ses conséquences dans les domaines qui intéressent l'OPMA. Nous l'engagerons dans nos prochaines lettres.

Avec cette lettre n°5,
pensez à renouveler votre abonnement annuel :

Abonnement : 16 Euros ;
Abonnements de soutien : à partir de 32 Euros

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal

verseEuros pour
abonnement à " La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de
"La Lettre de l'OPMA".

A retourner à Bernard AMY - Le Vivier,
38660 Le Touvet